

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 22.03.2022

. d'affichage : 31.03.2022

N° de la délibération : 2022-59NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, Mme SPRYSCH Aline, MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre,

Mme SPRYSCH Aline avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. POTIER Bruno.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.  
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.  
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.  
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.  
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia

**OBJET :**

**CULTURE**  
**SUBVENTIONS POUR MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « Culture » de la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de Communes soutient les activités culturelles locales dès lors qu'elles promeuvent les traditions locales et présentent une dimension excédant les frontières communales et le territoire de l'Est de la Somme,

Compte tenu de la qualité des manifestations proposées et du rayonnement des actions entreprises,

Vu le barème d'instruction des demandes de subventions approuvé, définissant les critères à remplir, le plafonnement de la subvention à 30 % du budget du projet et la valeur du point,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'octroi des subventions suivantes :

. 2.000 € au bénéfice de l'association T'chout Jaques en tant que soutien à la vie de l'association, durement touchée par la crise sanitaire qui a empêché l'activité des Géants, principale source des recettes de fonctionnement,

. 1.360 € au bénéfice du collège Victor Hugo de Ham pour l'événement « Utopia », un conte musical le 4 juin 2022 à La Nouvelle Scène,

. 2.000 € au bénéfice de la ville de Ham pour la manifestation « Festival des Arts de la rue » le 2 juillet 2022, un moment festif, convivial et gratuit associant associations, services et habitants de la ville de HAM et des alentours,

. 2.000 € au bénéfice de la ville de Ham pour la manifestation « Festival photos », du 30 avril au 7 mai 2022, afin de sensibiliser la population à la photographie contemporaine et créer un fond d'œuvres originales qui témoigne de la vie des Hamoises et Hamois et proposer une exposition itinérante,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,